



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le

ID : 085-218501096-20260209-2026FEVDEL21-DE

Date de la convocation : 03 février 2026
Séance du Conseil Municipal : 9 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Joseph LIARD - Marie-Bernadette RIVIERE - Tanguy SACHOT

Excusés : Roger BRIAND donne pouvoir à Christophe HOGARD
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Marietta BOONEFAES
Fabrice ABRAHAM donne pouvoir à Hélène CHENAIS
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Joseph LIARD
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 33

Secrétaire de séance : Angélique RICHARD

21. MARCHÉ DE TRAVAUX DE DÉMOLITION DU RESTAURANT SCOLAIRE, RÉHABILITATION ET CONSTRUCTION D'UN OFFICE, D'UNE SALLE DE RESTAURATION ET D'UNE SALLE POLYVALENTE - RESTAURANT JACQUES PRÉVERT – AVENANTS N°1 AUX LOTS 2, 5, 7, 8, 9, 10, 13, 14 ET 16 - AVENANTS N°2 AUX LOTS 4 ET 12 – AVENANTS N°3 AUX LOTS 3 ET 6 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Par délibération n°21 du 7 octobre 2024, le Conseil municipal a autorisé la signature des marchés de travaux de démolition du restaurant scolaire, réhabilitation et construction d'un office, d'une salle de restauration et d'une salle polyvalente - Restaurant Jacques Prévert, tels qu'ils ont été attribués par les Commissions MAPA des 9 septembre 2024 et 16 septembre 2024.

A l'issue des procédures adaptées mises en œuvre, les marchés ont été attribués et notifiés de la façon suivante :

- Lot 01 : Démolition / Désamiantage à DELLTRA TRAVAUX PUBLICS – 85130 La Gaubretière pour un montant de 47 974,96 € HT ;
- Lot 02 : Terrassement - VRD à DELLTRA TRAVAUX PUBLICS – 85130 La Gaubretière pour un montant de 44 383,10 € HT ;

- Lot 03 : Gros œuvre à SAS DEFONTAINE – 49280 La Séguinière pour un montant de 230 000,00 € HT
- Lot 04 : Charpente & ossature bois à LES CHARPENTIERES DE L'ATLANTIQUE – 85600 La Boissière de Montaigu pour un montant de 74 700,00 € HT ;
- Lot 05 : Couverture zinc et ardoise à SARL OGER LEFRECHE – 49300 Cholet pour un montant de 73 361,33 € HT ;
- Lot 06 : Etanchéité à OUEST ETANCHE – 85150 Landeronde pour un montant de 28 474,55 € HT ;
- Lot 07 : Serrurerie à TALON SAS – 85600 La Boissière de Montaigu pour un montant de 73 140,00 € HT ;
- Lot 08 : Menuiseries extérieures à BONNET GUY – 85500 Les Herbiers pour un montant de 134 155,00 € HT ;
- Lot 09 : Menuiseries intérieures à GODARD MENUISERIE SAS – 85250 Saint Fulgent pour un montant de 46 216,80 € HT (offre de base) ;
- Lot 10 : Cloisons sèches – Plafond plaques de plâtre à SAS SONISO – 49300 Cholet pour un montant de 62 500,00 € HT ;
- Lot 11 : Cloisons doublages isothermes à VSA AMENAGEMENT SARL – 44830 Bouaye pour un montant de 28 962,14 € HT ;
- Lot 12 : Carrelage - Faïence à SARL CAILLAUD VRIGNAUD – 85500 Les Herbiers pour un montant de 36 200,00 € HT ;
- Lot 13 : Peinture – Sols collés à SAS MERLET DECO – 79140 Cerizay pour un montant de 29 985,45 € HT ;
- Lot 14 : Plafonds suspendus - Isolation à SAS SONISO – 49300 Cholet pour un montant de 47 500,00 € HT ;
- Lot 15 : Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaires à SARL BREGEON MAUDET – 85500 Les Herbiers pour un montant de 153 631,68 € HT ;
- Lot 16 : Electricité courants forts et faibles à OUVRARD SA – 85500 Les Herbiers pour un montant de 76 500,00 € HT ;
- Lot 17 : Matériel de cuisine à ABC FROID – 85510 Le Boupère pour un montant de 60 000,00 € HT.

Soit un montant total de travaux de 1 247 685,01 € HT.

Par délibération n°21 du 12 mai 2025, le Conseil municipal a autorisé la signature des avenants n°1 aux lots 3, 6 et 12, des marchés de travaux de démolition du restaurant scolaire, réhabilitation et construction d'un office, d'une salle de restauration et d'une salle polyvalente - Restaurant Jacques Prévert :

- L'avenant n°1 au lot 3 « Gros œuvre » a augmenté le marché de 5,37 % par rapport à son montant initial et porté son montant total à 242 362,03 € HT ;
- L'avenant n°1 au lot 6 « Etanchéité » a diminué le marché de 2,43 % par rapport à son montant initial et porté son montant total à 27 783,71 € HT ;
- L'avenant n°1 au lot 12 « Carrelage Faïence » a augmenté le marché de 10,82 % par rapport à son montant initial et porté son montant total à 40 115,87 € HT.

Par délibération n°17 du 7 juillet 2025, le Conseil municipal a autorisé la signature de l'avenant n°1 au lot 4 et des avenants n°2 aux lots 3 et 6 des marchés de travaux de démolition du restaurant scolaire,

réhabilitation et construction d'un office, d'une salle de restauration

Restaurant Jacques Prévert :

- L'avenant n°2 au lot 3 « Gros œuvre » a augmenté le marché de 11,61 % par rapport à son montant initial et s'élève à 256 700,28 € HT ;
- L'avenant n°1 au lot 4 « Charpente & ossature bois » a augmenté le marché de 2,54 % par rapport à son montant initial et s'élève à 76 597,12 € HT ;
- L'avenant n°2 au lot 6 « Etanchéité » a diminué le marché de 6,51 % par rapport à son montant initial et s'élève à 26 621,44 € HT.

Dans le cadre du chantier, treize nouveaux avenants sont proposés.

L'avenant n°1 au lot 2 « Terrassement - VRD » a pour objet de prendre en compte de nouvelles prestations qui s'avèrent nécessaires, à savoir :

- la végétalisation de la partie basse de la cour pour un montant de 4 152,55 € HT (selon devis 20221117A – v2 du 20 octobre 2025 annexé au présent avenant)
- la modification et le dévoiement des réseaux enterrés (électrique, gaz et eaux usées et pluviales) par rapport au tracé initial pour un montant de 1 298,50 € HT (selon devis 20221186A du 20 janvier 2026 annexé au présent avenant).

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations modifiées qui représente une plus-value globale de 5 451,05 € HT.

Le nouveau montant du marché du lot 2 « Terrassement - VRD » s'élève à **49 834,15 € HT**, soit une augmentation de 12,28 % par rapport au montant initial de ce lot.

L'avenant n°3 au lot 3 « Gros œuvre » a pour objet de prendre en compte de nouvelles prestations qui s'avèrent nécessaires, à savoir :

- A la demande du maître d'œuvre, il est convenu de démolir et réaliser une dalle sous grille caillebotis du perron de l'office pour un montant de 2 323,14 € HT (selon devis D240705V10 du 25 novembre 2025 annexé au présent avenant).
- A la demande du contrôleur technique, il est décidé de reprendre des acrotères en toiture et des enduits sur mur de pierres pour une bonne étanchéité des murs. De plus, à la demande du maître d'ouvrage, il est nécessaire de supprimer des trous pour le massif et le béton armé. Par ailleurs, la ville ayant mis à disposition un bâtiment communal, il convient de supprimer les frais relatifs à la location des vestiaires et de la salle de réunion. L'ensemble de ces prestations engendrent une augmentation de 1 816,48 € HT (selon devis D240705V09 du 19 janvier 2026 annexé au présent avenant).

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°3 relatif aux prestations modifiées qui représente une plus-value globale de 4 139,62 € HT.

Le nouveau montant du marché du lot 3 « Gros œuvre » s'élève à **260 839,90 € HT**, soit une augmentation de 13,41 % par rapport au montant initial de ce lot.

L'avenant n°2 au lot 4 « Charpente & ossature bois » a pour objet de prendre en compte de nouvelles prestations nécessaires à la demande du maître d'œuvre, à savoir la pose d'un bardage autour de la double porte donnant sur la cour de récréation.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°2 relatif aux prestations modifiées qui représente une augmentation de 1 431,39 € HT (selon devis n°TS26-041.A du 26 janvier 2026).

Le nouveau montant du marché du lot 4 « Charpente & ossature bois » s'élève à **78 028,51 € HT**, soit une augmentation de 4,46 % par rapport au montant initial de ce lot.

L'avenant n°1 au lot 5 « Couverture zinc et ardoise » a pour objet de prendre en compte de nouvelles prestations demandées par le contrôleur technique, à savoir le déplacement de trois sorties de toiture.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations modifiées qui représente augmentation de 850,02 € HT (selon devis 3182 du 16 décembre 2025 annexé au présent avenant)

Le nouveau montant du marché du lot 5 « Couverture zinc et ardoise » s'élève à **74 211,35 € HT**, soit une augmentation de 1,16 % par rapport au montant initial de ce lot.

L'avenant n°3 au lot 6 « Etanchéité » a pour objet de prendre en compte, à la demande du maître d'ouvrage, de nouvelles prestations qui s'avèrent nécessaires, à savoir le nettoyage de la toiture-terrasse comprenant la réfection de la bande solin et la pose d'une coiffe d'acrotère pour assurer une bonne étanchéité de l'existant.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°3 relatif aux prestations modifiées qui représente une augmentation de 2 988,24 € HT (selon devis DV260009 du 13 janvier 2026 annexé au présent avenant).

Le nouveau montant du marché du lot 6 « Etanchéité » s'élève à **29 609,68 € HT**, soit une augmentation de 3,99 % par rapport au montant initial de ce lot.

L'avenant n°1 au lot 7 « Serrurerie » a pour objet de prendre en compte de nouvelles prestations demandées par le maître d'ouvrage, à savoir :

- la fourniture et pose d'une grille caillebotis au perron de la maison de maître. Ces travaux supplémentaires engendrent une augmentation de 654,00 € HT (selon devis n°D25078 du 7 novembre 2025 annexé au présent avenant).
- la suppression du totem prévu dans la DPGF au poste 7.2.7.2. Cette suppression engendre une diminution de 2 855,45 € HT (selon devis n°D26105 du 21 janvier 2026 annexé au présent avenant).

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations modifiées qui représente une moins-value globale de 2 201,45 € HT.

Le nouveau montant du marché du lot 7 « Serrurerie » s'élève à **70 938,55 € HT**, soit une moins-value de 3,01 % par rapport au montant initial de ce lot.

L'avenant n°1 au lot 8 « Menuiseries extérieures » a pour objet de prendre en compte une modification des travaux à la demande du maître d'ouvrage à savoir l'ajout de la pose de bavettes d'appui pour parfaire l'étanchéité des fenêtres.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations modifiées qui représente une augmentation de 690,00 € HT (selon devis n° D003330 du 26 janvier 2026).

Le nouveau montant du marché du lot 8 « Menuiseries extérieures » s'élève à **134 845,00 € HT**, soit une augmentation de 0,51 % par rapport au montant initial de ce lot.

L'avenant n°1 au lot 9 « Menuiseries intérieures » a pour objet de prendre en compte une demande de suppression d'une prestation à la demande du maître d'ouvrage, à savoir la suppression de repose de panneaux acoustiques.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations modifiées qui représente une moins-value de 748,80 € HT (selon devis n° 00017183 du 20 janvier 2026).

Le nouveau montant du marché du lot 9 « Menuiseries intérieures » s'élève à **45 468,00 € HT**, soit une moins-value de 1,62 % par rapport au montant initial de ce lot.

L'avenant n°1 au lot 10 « Cloisons sèches - Plafond plaques de plâtre » a pour objet de prendre en compte des travaux supplémentaires à la demande du contrôleur technique à savoir l'ajout d'une membrane d'étanchéité sur doublage ossature bois.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations modifiées qui représente une plus-value de 2 367,56 € HT (selon devis n° 3922 du 15 janvier 2026).

Le nouveau montant du marché du lot 10 « Cloisons sèches - Plafond plaques de plâtre » s'élève à **64 867,56 € HT**, soit une plus-value de 3,79 % par rapport au montant initial de ce lot.

L'avenant n°2 au lot 12 « Carrelage – Faïence » a pour objet de prendre en compte la réalisation de travaux supplémentaires à la demande du maître d'œuvre, à savoir : réalisation d'une chape liquide complémentaire de 3 cm.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°2 relatif aux prestations modifiées qui représente une plus-value de 3 126,12 € HT (selon devis n°2769 du 18 novembre 2025).

Le nouveau montant du marché du lot 12 « Carrelage – Faïence » s'élève à **43 241,99 € HT**, soit une plus-value de 19,45 % par rapport au montant initial de ce lot.

L'avenant n°1 au lot 13 « Peinture - Sols collés » a pour objet de prendre en compte une modification des travaux à la demande du maître d'œuvre après avis du contrôleur technique et relative à l'absence de nécessité de réaliser une étanchéité sous-sol souple localisé dans la salle à manger et la salle multi-activités.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations modifiées qui représente une moins-value de 5 632,00 € HT (selon devis n°00001741 du 23 janvier 2026).

Le nouveau montant du marché du lot 13 « Peinture - Sols collés » s'élève à **24 353,45 € HT**, soit une moins-value de 18,78 % par rapport au montant initial de ce lot.

L'avenant n°1 au lot 14 « Plafonds suspendus – Isolation » a pour objet de prendre en compte une modification des travaux à la demande du maître d'ouvrage : réalisation d'un plafond Tonga en lieu et place d'un plafond ORGANIC initialement prévu.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations modifiées qui représente une moins-value de 6 592,90 € HT (selon devis n° 3748 du 18 septembre 2025).

Le nouveau montant du marché du lot 14 « Plafonds suspendus – Isolation » s'élève à **40 907,10 € HT**, soit une moins-value de 13,88 % par rapport au montant initial de ce lot.

L'avenant n°1 au lot 16 « Electricité courants forts et faibles » a pour objet de prendre en compte une modification des travaux à la demande du maître d'ouvrage : modifications relatives à l'alimentation électrique et l'éclairage.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations modifiées qui représente une plus-value de 795,43 € HT (selon devis n° DV252601917 du 12 janvier 2026).

Le nouveau montant du marché du lot 14 « Plafonds suspendus – Isolation » s'élève à **77 295,43 € HT**, soit une plus-value de 1,04 % par rapport au montant initial de ce lot.

Le nouveau montant total des travaux est donc de **1 285 009,45 € HT**, soit 2,99 % d'augmentation par rapport au montant total initial.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles R.2194-7 et R.2194-8

Vu les délibérations n°21 du Conseil municipal du 7 octobre 2024, n°21 du Conseil municipal du 12 mai 2025 et n°17 du Conseil municipal du 7 juillet 2025

Vu le Budget principal 2026,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 27 janvier 2026,

Vu le rapport de Pierrick THOMAS,

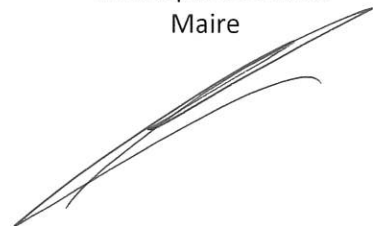
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve les projets d'avenants n°1 aux marchés de travaux de démolition du restaurant scolaire, réhabilitation et construction d'un office, d'une salle de restauration et d'une salle polyvalente - Restaurant Jacques Prévert – Lot 2 « Terrassement – VRD », Lot 5 « Couverture zinc et ardoise », Lot 7 « Serrurerie », Lot 8 « Menuiseries extérieures », Lot 9 « Menuiseries intérieures », Lot 10 « Cloisons sèches – Plafond plaques de plâtre », Lot 13 « Peinture – Sols collés », Lot 14 « Plafonds suspendus – Isolation » et Lot 16 « Electricité courants forts et faibles », les projets d'avenants n°2 aux Lot 4 « Charpente & ossature bois » et Lot 12 « Carrelage – Faïence » et les projets d'avenants n°3 aux Lot 3 « Gros œuvre » et Lot 6 « Etanchéité », décrits ci-dessus,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

Angélique RICHARD
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 16 FEV. 2026
Publié électroniquement le : 16 FEV. 2026